

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES
SEANCE DU 12 Janvier 2015

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 12 Janvier 2015 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, Maire.

Présents : BRIDAY Nathalie, DECHAUME Agnès, DURY Michel, FAUVAUX Virginie, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, MENOTTI Claude, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick, WAETERLOOT Sébastien.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : MALON Laurence.

Approbation du procès-verbal de la séance du 08/12/2014 à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Reconduction des baux commerciaux
 - Tarifs des enveloppes préaffranchies
- Adopté à l'unanimité

1. Rencontre avec M. Éric MERMET, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité

M. Mermet a répondu à l'invitation de M. le Maire pour faire le point de la réflexion menée sur les transports en commun de la communauté d'agglomération et pour répondre aux questions des élus de Fragnes.

2. Etude de faisabilité sur le projet de fusion des communes de Fragnes-La Loyère (Rapporteur AG)

Alain Gaudray rappelle le travail réalisé en 2010 et 2011 avec la création de commissions intercommunales, la rencontre avec M. le sous-préfet, l'analyse financière et le vote à l'unanimité des 2 conseils pour un engagement formel dans le processus de fusion. L'interruption de celui-ci au vu du différentiel des valeurs locative et l'incidence sur la fiscalité du lissage des taux.

Aux anciens arguments pour la fusion que sont l'histoire commune aux 2 villages et l'imbrication territoriale s'ajoutent des éléments nouveaux qui sont à prendre en compte pour rediscuter d'une nouvelle étude de faisabilité de la fusion.

A savoir une incitation institutionnelle et administrative forte qui rentre dans le cadre plus général de la réforme territoriale, une incitation financière qui permettrait aux communes d'être exonérées jusqu'en 2017 de la baisse programmée de la DGF et même de bénéficier d'une majoration de 5% de la DGF de la commune fusionnée.

Par ailleurs, le rapprochement des 2 communes se poursuit depuis les dernières élections avec signatures de nouvelles conventions intercommunales (NAP et maison des jeunes). Une économie serait également réalisée par la disparition du SIGEC initialement créé comme étape intermédiaire à la fusion.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de lancer une nouvelle étude de faisabilité de la fusion entre les deux communes.

3. Courrier de l'association « Les Amis de la Thalie » (Rapporteur AG)

Alain GAUDRAY donne lecture du courrier de l'association « Les amis de la Thalie », l'informant de la création de l'association dont le but est de protéger la zone du quart des îles face au projet d'aménagement d'une voie de désenclavement de la zone Saoneor.

4. Circulation des poids-lourds sur la commune (Rapporteur AG)

Alain Gaudray informe le conseil municipal du courrier du Maire de La Loyère concernant les nuisances engendrées par le passage des poids-lourds au niveau de Condemène et de son souhait d'interdire leur circulation sur sa commune et de son souhait que Fragnes fasse de même.

La commune de Fragnes est, au vu de l'absence de retour des administrés, pour l'instant peu impactée par le passage des poids-lourds, par contre la vitesse des véhicules reste en général un problème. Le conseil municipal souhaiterait qu'une étude de trafic et de vitesse soit réalisée dans un premier temps par la Direction des Routes et des Infrastructures.

5. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor pour l'année 2014 (Rapporteur AG)

Alain Gaudray soumet la demande d'indemnité de conseil du receveur municipal pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires, cette dernière correspondant à 45.73 €.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à la trésorière pour l'année 2014 ;

6. Convention de mise à disposition du personnel administratif pour le secrétariat du SIGEC (Rapporteur AG)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition d'un agent du service administratif de la commune au SIGEC afin d'assurer le secrétariat du syndicat à raison de 12 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois.

La présente convention définit les missions de l'agent et modalités de mise à disposition.

- Convention adoptée à l'unanimité

7. Reconduction des baux commerciaux (Rapporteur AG)

Alain Gaudray informe le conseil municipal que les baux commerciaux du salon de coiffure, de la boulangerie et du restaurant de la commune arrivent à échéance en 2015 et propose de les prolonger pour une durée de 9 ans.

Adopté à l'unanimité

8. Tarifs des enveloppes préaffranchies (Rapporteur DF)

Dominique Fichot rappelle au conseil municipal le tarif des enveloppes pré-affranchies actuellement vendues à 0.70 €. Les tarifs de timbres ayant augmentés depuis le 1^{er} janvier 2015, il propose de revaloriser le prix des enveloppes et de l'harmoniser au tarif pratiqué par la poste soit 0.96 € l'unité.

9. Nomination d'un référent santé (Rapporteur AG)

Alain Gaudray soumet la demande du Grand Chalon relative à la nomination d'un référent Santé sur la commune. Il propose Fabienne Paris, en sa qualité de vice-présidente du CCAS qui donne son accord pour un an.

10. SYDESL : Maintien du régime rural d'électrification (Rapporteur BP)

Bernard PION informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral relatif au maintien de la commune en régime rural d'électrification.

11. Retour des commissions thématiques du Grand Chalon

Intercommunalité (F. Paris)

1^{ère} séance le 17/12/2014

Installation du président et du vice-président

Possibilité de s'inscrire sur 4 groupes de travail : partage d'expérience, mutualisation, communication, agriculture et circuits courts

Travaux clôturés en juin

Pas d'autres réunions fixées

Sujets techniques (D. Fichot et JL Gogue)

Installation du président M. Patrick Legall

Jean-Louis a été nommé Vice-Président

Groupes de travail : Déchetterie, Gens du voyage, Equipements sportifs et culturels

1^{er} compte-rendu : tableau des représentants et calendrier fixant les réunions non envoyés aux suppléants

Développement durable (B. Pion)

1^{ère} réunion 23/12 à 19 h

Installation du président et du vice-président

Groupes de travail : Innovation, Attractivité du territoire, Gestion de l'eau

Services à la population (V. Fauvaux)

Installation du président et du vice-président

Groupes de travail : Insertion et Santé Mentale, Accessibilité, Petite enfance, Parentalité, Lecture publique

12. Schéma de cohérence régional de déploiement de bornes de charge électrique (Rapporteur DF)

Dominique Fichot présente l'enquête mandatée par la Région sur le schéma de cohérence de déploiement des bornes de charge électrique.

13. Questions diverses

- Alain GAUDRAY informe que, lors de la réunion publique concernant les inondations (131 mm d'eau en 24 h ce qui représente 2 mois de précipitation) de novembre 2014, 25 familles étaient présentes. Les sinistrés ont 10 jours suite à la parution de l'arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 06 janvier 2015 pour déclarer le sinistre. Le Maire précise qu'il existe des différences de prise en charge d'une assurance à l'autre mais que le délai d'instruction et de remboursement est de maximum 2 mois.

- Le Maire rappelle que les vœux du Maire sont prévus le jeudi 15/01/15.

- Le maraîcher, M. François LEU arrête sa prestation du dimanche matin fin janvier pour aller à Mellecey.. Par contre, il se propose de reconduire les 2 marchés gourmands fin juin et fin août.

- Le repas prévu avec les conjoints de l'équipe municipale aura lieu le 27 mars 2015 à 20h. Le lieu sera précisé ultérieurement.

- Dominique FICHOT informe que le devis pour la rénovation des tennis est d'un montant de 23 000EUR si aucune démolition n'est prévue, et d'un montant de 58 000EUR s'il y a démolition totale.

- La commission commerce du 20 janvier 2015 est reportée au 27 janvier 2015 à 20h30.

Séance levée à 23h00